

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-067

AVENANTS N°2 AUX MARCHES PUBLICS N°2019-049 ET N°2019-050 AMENAGEMENT DES ABORDS D'UNE SALLE DE SPECTACLES LOT N° 1 VRD ET LOT N° 2 AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 65,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 139 alinéas 5° et 6°,
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu la délibération n°2014-4-02 du 24 avril 2014 modifiée portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu les marchés n°2019-049 et n°2019-050 Aménagement des abords d'une salle de spectacles lot n° 1 VRD et lot n° 2 Aménagements paysagers,
Considérant que des prestations supplémentaires doivent être ajoutées aux marchés concernés entraînant la création de prix nouveaux,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un avenant n°2 au marché n°2019-049 Aménagement des abords d'une salle de spectacles lot n° 1 VRD sans incidence financière visant à créer les prix suivants :

N° prix	Désignation du prix et prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire (€HT)
1107	Fourniture et pose d'une chicane de départ Fourniture et pose d'une chicane de départ composée de plots bois en pin traité classe 4, diamètre 140 cm, hauteur 1 m, y compris 2 lisses horizontales, scellé au béton UM : l'unité	286,00
1108	Réalisation d'une bordure coulée type TG Amenée et repli du matériel, mise en œuvre de la bordure coulée manuellement sur l'enrobé existant, protection des enrobés y compris toutes sujétions. UM : forfait	1 309,40 €
1109	Fourniture et mise en œuvre d'enrochement sur talus Amenée et repli du matériel, fourniture et transport à pied d'œuvre, la mise en œuvre d'enrochement UM : la tonne	30,60 €

Article 2 : d'approuver la conclusion d'un avenant n°2 au marché n°2019-050 Aménagement des abords d'une salle de spectacles lot n° 2 Aménagements paysagers sans incidence financière visant à créer les prix suivants :

N° prix	Désignation du prix et prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire (€HT)
2105	Fourniture et plantation d'arbres tige de type Quercus Ilex 12/14 Fourniture et plantation d'arbres tige de type Quercus Ilex 12/14, y compris tuteurage bipode, y compris toutes sujétions. UM : l'unité	395,16 €
2106	Fourniture et plantation d'arbres tige de type pin parasol 16/18 Fourniture et plantation d'arbres tige de type pin parasol 16/18, y compris tuteurage quadripode, y compris toutes sujétions. UM : l'unité	337,77 €
2107	Fourniture et mise en œuvre d'une toile de paillage de type bio OKOLYS Fourniture et mise en œuvre d'une toile de paillage de type bio OKOLYS avec une fixation par agrafes, y compris toutes sujétions. UM : le m²	5,60 €
2108	Fourniture et plantation de plante couvre sol Fourniture et plantation de plante couvre sol en godet à raison de 4 unités par m². Mélange de 4 variétés : lierre, lierre panache, céanothe rampant et ibéris sampervirens UM : la tonne	17,50 €

Article 3 : de signer les avenants n°2 de prix nouveaux sans incidence financière aux marchés publics n°2019-049 et n°2019-050 Aménagement des abords d'une salle de spectacles lot n° 1 VRD et lot n°2 Aménagements paysagers,

Article 4: de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion,

Givrand, le 11 mai 2020
 Le Président

- Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : **19 MAI 2020**
 - de l'affichage le : **19 MAI 2020**
 - de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

19 MAI 2020

Christophe CHABOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr